



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023 PROCES-VERBAL

En exercice 11  
Présents 8  
Votants 8  
Absents 3  
Exclus 0

Date de convocation : 01/12/2023

Date d'affichage : 01/12/2023

**Présents :** Messieurs Pascal LAROCHE, Franck FERET, Michel ARDANA, Jean-Luc DUMONTIER, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT, Madame Catherine CROSNIER

**Absents :** Messieurs Patrice BOISSEL, Stéphane BOURI, Bruno VUILLERMOZ

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h45

## **Secrétaire de séance :**

Monsieur Frédéric RICHEVAUX

## **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre 2023.**

Le procès-verbal du 9 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1. Dons aux personnes âgées**

Les membres du conseil manifestent à nouveau leur désir de faire évoluer les modalités de l'aide apportée aux anciens de la commune. Ils souhaitent qu'un plus grand nombre de personnes soit concerné par cette aide, sans pour autant grever le budget de la commune. Plusieurs idées ont été proposées :

Maintenir une aide financière individualisée mais en augmentant le plafond du critère d'imposition, ce qui permettrait de toucher plus de personne, tout en diminuant le montant de l'aide pour préserver l'équilibre budgétaire de la commune. Toutefois, cette option ne permet pas d'anticiper le montant de la dépense à budgéter car il n'est pas possible d'évaluer le nombre de personne qui pourraient être concernées.

Sortir de l'option monétaire individualisée pour offrir un moment festif à une plus large partie de la population. Après avoir évoqué les colis cadeaux, les élus se sont orientés vers l'organisation d'un repas dans les locaux de la mairie avec le concours d'un traiteur.

Pour cette année le délai est trop court pour retenir cette option, toutefois il a été décidé d'évoquer le sujet lors des vœux du maire afin d'apprécier l'avis des habitants présents.

Cette année l'attribution d'une aide financière de 100€ dite "don de Noël" sera effectuée avec les critères habituelle:

- \* Etre âgé de 65 ans et plus,
- \* Etre inscrit sur les listes électorales,
- \* Etre en résidence principale à Parnes,
- \* Avoir une imposition inférieure ou égale à 500,00€.

**Délibération n°D2023-22 :** Votes pour : 8      Votes contre : 0      Abstentions : 0

2. **Décision Modificative : transfert de fonds du budget Fonctionnement au budget investissement**

En raison de la revalorisation du coût des travaux d'urgence entrepris sur la route de l'église Saint Josse, il est nécessaire d'effectuer un transfert de 6.500,00€ du budget de fonctionnement au budget d'investissement. À la suite des explications de Monsieur le maire les élus n'ont pas formulés de question particulière.

**Délibération n°D2023-23** : Votes pour : 8      Votes contre : 0      Abstentions : 0

3. **Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétisés dans l'année 2023**

Cette demande de Monsieur le Maire a pour but de lui permettre d'effectuer des dépenses d'investissement qui s'avèreraient nécessaire pour la bonne gestion de la commune avant que le budget 2024 n'ait été finalisé. Pour mémoire les budgets communaux sont votés au plus tard mi-avril. Les élus ont unanimement accepté cette proposition.

**Délibération n°D2023-24** : Votes pour : 8      Votes contre : 0      Abstentions : 0

4. **SE60 : Rapport d'activité 2022**

Le Maire a présenté le rapport du Syndicat d'Energie de l'Oise lors du conseil municipal du 9 octobre 2023. Toutefois, la délibération nécessaire n'ayant pas été prise à ce moment-là le sujet est représenté aux membres du conseil.

**Délibération n°D2023-25** : Votes pour : 8      Votes contre : 0      Abstentions : 0

5. **Approbation de la convention territoriale globale à intervenir entre la CCVT, la CAF de l'Oise, la MSA de Picardie, les communes de la CCVT et les syndicats intercommunaux de la CCVT**

Le Communauté de Communes du Vexin Thelle, les communes du Vexin Thelle (dont la commune de Parnes), les syndicats intercommunaux du Vexin Thelle, la Mutualité Sociale Agricole de Picardie et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise proposent la conclusion d'une convention territoriale globale pour formaliser un partenariat plus étendu que la seule compétence Enfance/Jeunesse. Les membres du conseil n'ont pas formulé de remarques particulières.

**Délibération n°D2023-26** : Votes pour : 8      Votes contre : 0      Abstentions : 0

6. **Autorisation à donner au Maire pour entreprendre les travaux de restauration de l'autel de la Vierge**

Lors du Conseil municipal du 9 octobre 2023, les membres du conseil ont autorisé le maire à demander des subventions pour la restauration de l'autel de la Vierge sachant que le mur sur lequel est adossé l'autel présente une dégradation avancée. Ces démarches ayant été entreprises, Monsieur le maire demande l'autorisation d'entreprendre les travaux. Après une courte concertation, les membres du conseil valident la demande du maire.

**Délibération n°D2023-27** : Votes pour : 8      Votes contre : 0      Abstentions : 0

7. **Travaux sur le mur de soutènement de la route du chemin d'Alaincourt**

Après étude du devis de la société ID CONSTRUCTION et comparaison avec le devis fourni antérieurement par la société LES ARTISANS DU VEXIN, Monsieur ARDANA manifeste sa

préférence pour la société ID CONSTRUCTION. De plus les prix de cette dernière sont inférieurs.

L'ensemble des membres du conseil étant d'accord sur la nécessité d'entreprendre les travaux et sur le devis proposé par la société ID CONSTRUCTION, il est décidé d'effectuer les travaux. La proposition est portée aux voies et fait l'objet d'une délibération permettant de justifier la dépense auprès de la trésorerie.

**Délibération n°D2023-28** : Votes pour : 8      Votes contre : 0      Abstentions : 0

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1. Mise à disposition du hall et des salles de classe (suite au Conseil Municipal du 09/11/2023)**

Rappel : Les membres du conseil déplorent que les habitants utilisant les locaux de la commune ne soient pas tous attentifs à l'état dans lequel ils les restituent : nettoyage insuffisant, dégradations,...

Après s'être concertés, les membres du conseil décident que si une famille rend les salles insuffisamment nettoyées, les locaux ne lui seront plus prêtés.

### **2. Antenne relais (suite au Conseil Municipal du 09/11/2023)**

La clôture prévue au contrat ne concerne que l'antenne et a été installée conformément à ce qui était prévu.

### **3. Route de La Chapelle (suite au Conseil Municipal du 09/11/2023)**

Comme prévu et en attendant les réparations à réaliser par la CCVVS (Communauté de Communes du Vexin Val de Seine) en charge des routes entre les villages des communes adhérentes, l'employé communal a déposé du fraisat de route dans les trous sur la route de la Chapelle.

### **4. Election : Commission communales de contrôle des listes électorales**

Une nouvelle commission doit être constituée. Elle est composée de 3 membres : un conseiller municipal, un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département et un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire. Les deux derniers sont choisis parmi une liste de plusieurs noms proposés par le maire. Les membres sortants ne peuvent être reconduits.

Monsieur Frédéric RICHEVAUX s'est proposé en tant que conseiller municipal.

### **5. Eclairage public – SOUTER – Rue Arsène Sarazin – Route de la Vallée – Des Grands Jardins par le SE60**

Les travaux sont programmés en 2024. La participation de la commune demeure de 3.970,19€ (subventions comprises).

Concernant le passage à l'éclairage led des rues, il reste à modifier 2 candélabres au pont Tartarin et 2 impasse de Marcancourt.

### **6. Réserves incendie**

Après les fêtes, un rendez-vous sera organisé avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le SDIS, pour envisager la faisabilité de l'installation d'une réserve d'eau à Pierrepont.

## **7. Numérisation des registres d'état civil**

La Société NUMERIZE intervenant sur d'autres communes proches, proposent un tarif préférentiel (2460,00€TTC environ). Parnes n'avait pas participé à la campagne de numérisation proposée par l'ADICO il y a quelques années. Depuis 2023 la rédaction des actes est réalisée sur un logiciel dédié et les demandes d'actes peuvent être directement éditées sans l'utilisation de photocopieur. La numérisation des actes s'arrêtera donc avec l'année 2022. Les membres du conseil estiment que la prestation est onéreuse et souhaitent qu'une étude plus approfondie soit effectuée

## **8. Remerciement**

Suite à la subvention reçue, les Guides et Scouts d'Europe remercient la commune de son soutien.

## **9. Stationnement**

Rue du Seigneur Foulque à Chaudry : Vu la permanence des difficultés entre riverains concernant le stationnement de véhicules, les membres du conseil ont décidé qu'un courrier serait adressé aux riverains et que faute d'amélioration le stationnement sera interdit ponctuellement rue du Seigneur Foulque.

Rue du Grand Marais : le chauffeur du car scolaire a parfois du mal à manœuvrer en raison de la présence de véhicules stationnés à l'angle de la rue du Grand Marais et de la route de Montagny. Il est rappelé que des places de stationnement sont à la disposition des automobilistes rue du Grand Marais.

## **10. Mur de l'impasse Marcancourt**

Une partie du mur de l'impasse Marcancourt s'étend effondrée les membres du conseil municipal, après discussion, ont décidé de confier sa restauration à l'employé communal.

## **11. Voisin Vigilant**

Monsieur ARDANA propose l'arrêt de l'abonnement à Voisin Vigilant et l'étude de la proposition des services de la gendarmerie. Les membres du conseil n'ayant pas suffisamment d'éléments, décident que le sujet sera repris lors de la prochaine réunion.

## **12. Transformateur**

Monsieur MALLEMONT demande la modification du transformateur situé route du pont Tartarin. Monsieur le maire le remercie de bien vouloir transmettre des photos en mairie afin d'en faire la demande auprès du SE 60.

## **13. Rivières**

Travaux du Cudron : Monsieur MALLEMONT souhaite connaître le coût des travaux effectués au Cudron.

Monsieur le maire rappelle la situation : En juin dernier, lors de sa chute un arbre a entraîné une partie de la berge. L'eau n'ayant plus de lit pour la canaliser s'est répandue dans les bois alentours. Le coût des travaux est d'environ 6.000,00 € à 7 000,00 €.

De plus le SMBE (Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte) a dû obtenir l'accord de tous les riverains desservants le lieu d'intervention. Ce qui explique les délais d'intervention.

## **14. Panneau « Attention Village Français »**

Monsieur LAROCHE présente le panneau installé par la commune de Saint Genest dans l'Allier à l'entrée de sa commune et propose d'en installer un similaire sur la commune.

**15.Agendas**

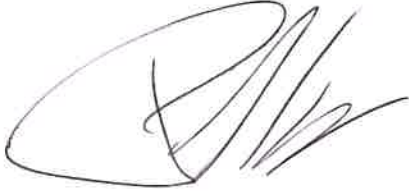
Noël des enfants : Dimanche 17 décembre 2023 à partir de 15h

Vœux du maire : Samedi 20 janvier 2024 à 17h

**CLOTURE DE LA SEANCE :**

Monsieur LAROCHE clôture la séance à 22h30

Le Maire  
Pascal LAROCHE



Le secrétaire de séance  
Frédéric RICHEVAUX

